



CE QUI DOIT ALERTER

- **Posologie** supérieure ou égale à 2 comprimés
- **Rythme d'administration** supérieur à 1 fois par jour
- Présence de **plusieurs AVK** différents



Oubli d'une dose :

- La prise est possible **dans les 8 heures après l'heure habituelle** d'administration,
- Passé ce délai, il est préférable de ne pas prendre la dose oubliée et le patient ne doit **pas prendre de dose double** pour compenser la dose manquée,
- Le patient devra **signaler un oubli lors du contrôle de l'INR** et le noter dans son carnet de suivi, etc...



Si autogestion du traitement par le patient :

« la prise effective des médicaments par le patient doit être vérifiée visuellement et en posant la question au patient » (recommandation HAS).

S'assurer de la compréhension par le patient (ou l'aidant) de la posologie en le faisant répéter

RECOMMANDATIONS

Prescription sur un **support unique** intégrant l'ensemble des traitements

Prescription en **dénomination commune internationale (DCI)** et non en nom commercial.

Unité de prescription = **en nombre de comprimés (vérifier si pas mg ou unités)**

En cas de prises alternées, **préciser les jours de prises** sur l'ordonnance ainsi que la dose et **élaborer un plan de prise avec le patient.**

Pas de dose de charge lors de l'instauration du traitement.

Initiation de traitement chez **sujet âgé** = à faible dose.

Dénomination Commune Internationale (DCI)	Princeps	Photo
WARFARINE	COUMADINE® 2 mg et 5 mg	
FLUIDIONE	PREVISCAN® 20 mg	
ACENOCOUMAROL	MINI-SINTROM® 1 mg SINTROM® 4 mg	

Importance de connaître les 5 spécialités d'AVK commercialisés en France (nom de princeps comme DCI) afin d'être capable de les repérer sur une prescription

INTERACTIONS AVEC CERTAINS ALIMENTS

Aliments très riches en vitamine K :

Thym, persil, pissenlit, basilic, épinard, huile de soja, bette, chicorée frisée, cresson, ciboulette, endive, brocoli, chou de Bruxelles, laitue, chou vert.

Aliments riches en vitamine K :

Curry, chou rouge, mayonnaise, huile de colza, céleri rave, asperge, chou-blanc, pruneau, abats, petits-pois, huile d'olive, poireau, kiwi, germe de blé, haricots verts, noix de cajou, câpre, pomme de terre, rhubarbe, mûre, myrtille, potiron, cornichon, figue, carotte, huile de noix, artichaud, avocat, noisette.

Aliments sans vitamine K interférant avec les AVK :

ALCOOL :

intoxication aiguë = risque HEMORRAGIQUE
intoxication chronique = risque THROMBOTIQUE

CRANBERRY :

potentialisation de l'action des AVK

BAIE DE GOJI :

majoration du risque hémorragique

INTERACTIONS AVEC MEDICAMENTS

- **AINS**
- **ASPIRINE** à dose élevée
- **IBUPROFENE**
- **MILLEPERTUIS**



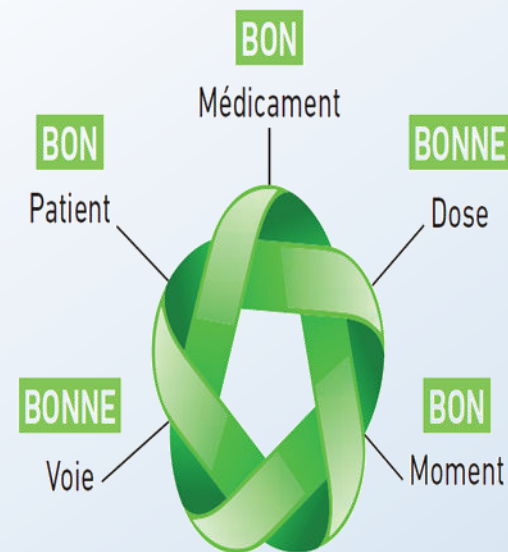
HAD Mutualiste
Mutualité Française Charente
4 Chemin de Frégeneuil
CS 72504 Soyaux
16025 ANGOULEME Cedex

Tel.: 05 45 20 51 00 / Fax : 05 45 94 23 15

LES NEVER EVENTS (1)

Prise en charge des patients sous anticoagulants AVK

Règle des 5 B



HOSPITALISATION A DOMICILE